

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT DE PORT MELEU - PREFAILLES (ASEP)

49, rue de la Pierre 44770 Préfailles

Email : asep.asso@laposte.net

Site : www.asep-prefailles.fr

Cher Monsieur,

Le charme indéniable de la petite ville balnéaire de Préfailles tient en particulier au fait qu'elle a échappé au bétonnage qui a irrémédiablement abîmé nombre de communes littorales. Les randonneurs qui s'y promènent une heure ou une journée, les touristes qui y séjournent un week-end ou un mois, les habitants qui y ont élu domicile, viennent chercher ici calme, respect de la nature et art de vivre.

Vous êtes tête d'une liste qui va se présenter aux élections municipales à Préfailles en mars 2014.

L'ASEP, (Association de sauvegarde de l'environnement de Préfailles) est née en août 2010. Elle compte aujourd'hui plus de 200 adhérents, habitants ou résidents.

Grâce à notre action, deux recours contre les permis de construire de 18 logements au-dessus de la plage de Port Meleu et 55 logements sur le terrain de La Cla ont été annulé par le tribunal administratif de Nantes.

Depuis notre création, nous n'avons cessé de dénoncer les règles du PLU de 2008 qui permettent des constructions en complète contradiction avec l'environnement naturel et bâti de Préfailles. Le Maire actuel s'était engagé publiquement à réviser celui-ci en 2011 mais le dossier a beaucoup traîné. L'ASEP a participé, avec d'autres associations, à 8 réunions organisées par la municipalité actuelle entre 2012 et juin 2013, pour définir les nouvelles règles qui devaient présider au changement du PLU.

Malheureusement, malgré toutes les propositions que nous avons plusieurs fois exprimées et nos tentatives d'obtenir de la municipalité des positions de principe qu'il restait à traduire en une réglementation claire (le cabinet CLEAS ayant été mandaté à cet effet) tout ceci n'a abouti à l'été 2013 qu'à une proposition de modification sur des points tout à fait mineurs.

Lors de l'assemblée générale de notre association en août 2013, nous nous sommes engagés devant nos adhérents à questionner chaque liste qui se présentera aux élections municipales et à communiquer les réponses.

Voici la liste des questions sur lesquelles nous souhaiterions que vous exprimiez vos intentions.

- que pensez-vous de l'annulation des 2 permis de construire de Port Meleu et de la Cla ?
- vous semble-t'il nécessaire d'engager une révision du PLU ?
- si non pourquoi ?
si oui
- quels sont pour vous les principes essentiels qui doivent être retenus pour cette révision ?
- quelles sont les règles fondamentales qui devraient être révisées pour permettre de mettre en œuvre les principes essentiels
- comment pensez-vous procéder pour engager cette révision et dans quels délais souhaitez-vous soumettre aux services de l'Etat une proposition de révision ?
- en attendant la révision, comment pensez-vous possible de refuser des demandes de permis de construire qui seraient en complète contradiction avec les principes essentiels qui doivent présider à la révision ?

Nous avons adressé au maire actuel, en mars 2013, un courrier qui reprend les propositions de l'ASEP pour la révision du PLU que vous trouverez en annexe :

Merci de nous indiquer votre position par rapport à ces propositions de l'ASEP.

Nous vous saurions gré de nous répondre, d'ici le 7 février afin que nous puissions communiquer votre réponse à nos adhérents.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Cher Monsieur, nos meilleures salutations.



Edith MARTINE

Présidente de l'ASEP